WWW.LEDEVOIR.COM

VOL. CX N° 17 / **LE MARDI 29 JANVIER 2019** / 1,52 $ + TAXES = 1,75 $

LE DEVOIR

ACTUALITÉS
L'Alliance des professeurs veut réinviter Nadia El-Mabrouk
A 3

CAHIER 2
MONDE
Hillary Clinton dans la course présidentielle américaine ? | **B 2**



La Havane surprise par une tornade mortelle



Au moins 3 personnes ont été tuées et 172 autres blessées quand une tornade a balayé l'est de La Havane pendant la nuit de dimanche à lundi. Des photos mises en ligne par des médias cubains et des résidents montrent des voitures écrasées par des lampadaires et d'autres prisonnières de l'eau à travers la ville. Un météorologue gouvernemental a dit qu'il s'agissait d'une tornade de catégorie F3, accompagnée de vents de 250 km/h à 320 km/h. Selon lui, ce phénomène est inhabituel dans la région de la capitale, où aucune tornade puissante n'avait été vue depuis plusieurs décennies.

ADALBERTO ROQUE AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington abat ses cartes

Le géant chinois Huawei et sa dirigeante financière, Meng Wanzhou, font face à treize accusations criminelles

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Les doutes ne sont plus permis sur la nature de ce qui est reproché à la dirigeante financière de Huawei, Meng Wanzhou, que le Canada a appréhendée pour les États-Unis et qui en paye depuis le prix politique avec la Chine. Washington a levé le voile lundi sur la liste des 13 accusations pesant contre M^me^ Meng, l'entreprise qu'elle dirige ainsi que ses entités affiliées.

« Les accusations décachetées sont le fruit d'années d'enquête du FBI et de ses partenaires responsables de l'application de la loi », a fait valoir en conférence de presse le directeur du FBI, Christopher Wray. « Dans la poursuite de ses ambitions commerciales, Huawei a eu recours à des pratiques commerciales malhonnêtes qui foulent au pied les principes ayant permis aux entreprises américaines et les États-Unis de prospérer. »

On reproche au géant technologique chinois d'avoir menti à propos de ses liens avec une entité affiliée iranienne, Skycom.

« Les employés de Huawei auraient dit aux banques que Huawei avait vendu ses intérêts dans Skycom alors que c'était faux. En réalité, Huawei s'était vendu Skycom à elle-même », a renchéri le procureur général des États-Unis, Matthew Whitaker. Ce faisant, les quatre banques qui ont fait affaire avec Huawei ont contrevenu aux sanctions américaines visant l'Iran.

M. Whitaker a soutenu que pour une seule banque, les transactions problématiques effectuées au cours des quatre

VOIR PAGE A 4 : **HUAWEI**

III SÉCURITÉ PUBLIQUE

Registre des armes : la grogne persiste

Seulement 23 % des fusils de chasse ont été enregistrés jusqu'à présent, estime Québec

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Les gens se demandent quand le gouvernement va charger [des taxes] pour les armes qu'ils ont inscrites

CLAIRE BOLDUC

Les changements proposés par la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, n'ont pas eu raison du mouvement actuel d'opposition au registre des armes à feu, en particulier en milieu rural. Seulement une arme sur quatre aurait été enregistrée, estime Québec.

« Ce qu'ils ont changé, c'est quand même mineur », note Philip Tétrault, maire de Warden, une municipalité de 364 habitants au nord de Shefford, en Montérégie. « Cet argent-là qu'ils vont dépenser, on devrait mettre ça sur la santé mentale, c'est beaucoup plus là qu'est le problème que sur le fusil en tant que tel. »

Le 9 janvier, les élus de Warden ont adopté une résolution pour dénoncer le registre des armes, qui doit entrer en vigueur aujourd'hui.

« Un citoyen nous a envoyé un courriel pour nous dire que la municipalité de Potton avait fait adopter une résolution là-dessus et il nous demandait de faire la même chose », explique le maire Tétrault. « On l'a mis à l'ordre du jour et les conseillers ont voté pour ça. »

À ce jour, 22 municipalités ont fait de même au Bas-Saint-Laurent, en Abitibi, en Estrie, dans Chaudière-Appalaches, dans les Laurentides, sur la Côte-Nord et en Montérégie, en plus des MRC de Pontiac et de Témiscamingue, lesquelles regroupent respectivement 18 et 19 municipalités.« C'est déplorable que ça arrive, Polytechnique puis ces autres places-là, ajoute le maire de Warden. Mais c'est pas parce qu'il y a un registre que

VOIR PAGE A 2 : **REGISTRE**

INDEX
Avis légaux..... A4
Éditorial.....A6
Idées.....A7
Monde..... B1
Décès.....B2
Économie.....B4
Sports..... B6
Météo B6
Mots croisés..... B6
Sudoku B6
Culture.....B7
Grille TV.....B7

III DANSE

Chorégraphier John Coltrane

Salva Sanchis et Anne Teresa de Keersmaeker réécrivent leur quatuor de 2005, *A Love Supreme*

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

S'attaquer en danse au chef-d'œuvre de John Coltrane, *A Love Supreme* ? Pour la grande Anne Teresa de Keersmaeker et Salva Sanchis, après avoir ensemble travaillé à la chorégraphie Bitches Brew (2003) sur l'album homonyme de Miles Davis, cela allait de soi. Car « à force d'écouter Miles, inévitablement on finit par croiser Coltrane… », indique M. Sanchis en entrevue. Douze ans plus tard, les coauteurs ont revisité et réécrit la pièce, et la ramènent, cette fois portée par une distribution entièrement masculine.

« Je préfère cette version », admet le chorégraphe belge, né en Catalogne. « Peu importe l'intensité qu'on met dans le travail, quelque chose nous échappe quand on est au cœur d'une création, qu'on ne peut voir. Il faut laisser aller. Le temps qui passe donne de la perspective », estime celui qui a aussi signé, seul, *Radical Light* (2016).

La chorégraphie propose un miroir physique de la musique. Chaque danseur incarne un instrument — l'un le sax, l'autre la basse, etc. (voir encadré). Le mélange entre partition écrite et improvisation se fait de manière similaire en son comme en corps, toujours en relation avec la mélodie. « C'est une combinaison de paramètres très stricts

VOIR PAGE A 5 : **COLTRANE**



ANNE VAN AERSCHOT

De l'huile jetée sur le feu

REGISTRE

SUITE DE LA PAGE A 1

choses-là n'arriveront pas. Une arme, on peut en obtenir sur le marché noir, on peut en commander une de l'Ontario qui ne sera pas enregistrée et qu'ils vont nous livrer chez nous. C'est pas le fusil le problème, c'est la personne qui le tient. »

Le comté de Potton, en Estrie, avait été le premier à adopter une résolution, le 7 janvier. Le conseiller qui l'a proposée, Bruno Côté, n'a pas non plus été séduit par les assouplissements présentés la semaine dernière par la ministre Guilbault.

Jeudi, elle a promis de retirer de la Loi sur l'immatriculation des armes à feu trois irritants administratifs qui étaient dénoncés par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Québec.

Or, d'après M. Roy, ces changements ont même accru la colère de certaines personnes. « Ça a juste mis de l'huile sur le feu », dit-il. Le fait d'entendre la ministre leur dire que le gouvernement avait « écouté les gens », pour faire des assouplissements qu'ils considèrent comme des « babioles », dit-il, aurait touché une corde sensible.

Il souligne que le premier ministre, François Legault, avait voté pour le registre lors du vote libre sur la loi, l'an dernier.

« Arrêtez de nous dire que c'est le registre des libéraux ! » lance-t-il. « La tête de la CAQ voulait le registre et là, on l'impose. C'est ça qui se passe. »

« Deux poids, deux mesures »

Dans le Témiscamingue aussi, l'insatisfaction perdure. Les récents assouplissements sont « très esthétiques », selon la préfète Claire Bolduc.

« C'est clair qu'il y a un malaise et ça va au-delà des chasseurs versus les femmes violentées. Le malaise est aussi en lien avec le territoire ici. C'est un territoire de chasse, un territoire d'agriculture où il y a souvent des loups sur les terrains. Les producteurs d'agneau, par exemple, vont avoir à défendre leurs troupeaux », dit-elle.

La MRC du Témiscamingue a, elle aussi, adopté une résolution sur le registre.

Or, contrairement à Potton et à Warden, elle ne réclame pas son abolition mais plutôt un moratoire et une consultation élargie sur le sujet. Son libellé demande notamment au gouvernement de considérer « les différences fondamentales entre les milieux ruraux et les milieux urbains en matière de comportements et d'inquiétudes face aux armes à feu ».

La préfète, qui elle-même ne chasse pas mais dont le conjoint est un ancien chasseur, explique que la réalité frontalière du Témiscamingue crée une situation de « deux poids, deux mesures ». « Les chasseurs sont limitrophes avec l'Ontario, où il n'y a pas de registre, et il y a beaucoup de pourvoiries. Les Américains, par exemple, arrivent avec leurs propres armes qui ne sont pas enregistrées », mentionne-t-elle.

Quand on lui fait remarquer que c'est une réaction très forte, que le registre n'exige au fond qu'une démarche administrative qui n'empêchera personne de pratiquer la chasse ou d'avoir une arme, elle mentionne que les gens craignent également que l'immatriculation mène à l'ajout de taxes. « Les gens se demandent quand le gouvernement va les charger pour les armes qu'ils ont inscrites. »

Pas si marginal, selon la FMQ

Pendant ce temps sur les réseaux sociaux, le mouvement « Tous contre un registre québécois des armes à feu », dirigé par le militant Guy Morin, enjoint les municipalités et les MRC à le contacter et offre un modèle de résolution anti-registre à télécharger.

Parmi les 22 municipalités et les deux MRC qui ont adopté une telle résolution, toutes ne réclament donc pas ouvertement l'abolition du registre. Certaines d'entre elles, comme Baie-Saint-Paul, n'ont pas non plus adopté de résolution à l'unanimité parce que leurs conseillers étaient divisés.

Quelle est donc l'importance réelle de ce mouvement quand on sait que le Québec compte pas moins de 1100 municipalités ?

Chose certaine, ce n'est pas « marginal », selon le président de la Fédération des municipalités du Québec (FMQ), Jacques Demers. « Au début, on avait l'impression que c'était plutôt une minorité, mais là, ça prend quand même de l'ampleur dans certaines régions et MRC », dit-il.

Le sujet a d'ailleurs été abordé lors de la réunion de son exécutif la semaine dernière. « Notre position, c'est de dire aux membres de respecter la loi. En même temps, on demande quand même au gouvernement d'écouter ces régions-là. »

Dans ce contexte, le gouvernement de la Coalition avenir Québec pourrait-il faire d'autres ajustements ? « Non », rétorque l'attaché de presse de la ministre Geneviève Guilbault, Jean-François Del Torchio.

« On espère que les gens vont continuer à s'enregistrer », dit-il, en soulignant que le ministère a enregistré un nombre record d'armes dans la journée de dimanche.

Selon le dernier décompte, 370 264 personnes avaient immatriculé leurs armes, soit 27 905 de plus qu'il y a une semaine et 69 311 de plus que le 6 janvier dernier.

Le ministère de la Sécurité publique estime que 23 % des armes ont ainsi été enregistrées, sur un total de 1,6 million d'armes à feu sans restriction immatriculées au Registre canadien des armes à feu avant son abolition en 2012.

Déjeuner-causerie de la Série *Culture* présentée par :

caisse de la culture Desjardins



CONSEIL DES RELATIONS INTERNATIONALES DE MONTRÉAL

Louise Lantagne

Présidente et chef de la direction, Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Agilité, créativité et audace dans une industrie culturelle en plein chaos

5 février 2019 • de 11 h 45 à 13 h 45

Avec l'appui de :

Bell · Desjardins · Hydro Québec · BOMBARDIER · SNC·LAVALIN · OSLER Avocats · UQÀM · Conseil des arts de Montréal · Québec Cinéma · Juste pour rire / Just for laughs · savoir. média · LE DEVOIR

INSCRIPTION • CORIM.QC.CA • 514 340-9622

Le siège temporaire des Communes



La rentrée parlementaire s'est amorcée lundi au siège temporaire des Communes, aménagé dans l'édifice de l'ouest du parlement à Ottawa. Bien des députés ont admis devoir recourir aux guides placés à chaque détour pour trouver leur chemin dans le dédale de couloirs et d'escaliers. « Je suis complètement perdu », a lancé en riant le néodémocrate Alexandre Boulerice en s'engouffrant dans la nouvelle Chambre. « Je suis toujours en train de regarder à gauche, à droite, et de me demander si je suis à la bonne place », a admis le libéral David Graham. Le nouveau décor donnera-t-il lieu à des échanges plus musclés ou plus polis ? « Le monde n'a pas changé », a fait remarquer M. Graham.

ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

III ÉDUCATION

Québec veut savoir combien d'enseignants portent des signes religieux

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

Le gouvernement Legault se défend d'avoir demandé aux commissions scolaires de compter les enseignants qui portent des signes religieux dans le but de leur interdire le port de ces symboles dans les écoles.

Des hauts fonctionnaires ont demandé de façon informelle à des commissions scolaires si elles connaissent le nombre d'enseignants portant des signes religieux, mais Québec n'a pas l'intention de lancer un grand décompte des croyances des employés de l'État, ont fait valoir lundi des membres influents du gouvernement.

« Il y a des commissions scolaires qui ont crié au loup ce matin, mais, dans les faits, on n'a pas demandé de procéder à un grand dénombrement », a dit au *Devoir* Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. On a tout simplement demandé s'ils avaient l'information, s'ils avaient le nombre d'enseignants qui portent des signes religieux.

« S'ils l'avaient, on aurait bien aimé avoir l'information, mais s'ils ne l'ont pas, évidemment, ils ne peuvent pas nous dire quelque chose qu'ils ne savent pas. C'est pas plus compliqué que ça », a précisé M. Roberge.

Les commissions scolaires, les partis de l'opposition à l'Assemblée nationale et des juristes ont mis en garde le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) contre cette tentative perçue comme visant à amasser de l'information sur les enseignants.

Les commissions scolaires ont prévenu qu'elles ne demanderaient « jamais » à leurs employés s'ils portent ou non des signes religieux.

Terrain glissant

Le gouvernement s'aventurerait en terrain glissant s'il cherchait à dénombrer les enseignants qui affichent des symboles religieux en classe, estime Louis-Philippe Lampron, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval. La Charte des droits et libertés garantit notamment le droit à la vie privée et à la liberté de religion, rappelle-t-il.

« Le gouvernement, l'employeur, n'a pas à savoir si je suis croyant ou non croyant », a dit le professeur.

Cette controverse illustre la difficulté d'interdire le port de signes religieux à une profession sans uniforme obligatoire, explique Louis-Philippe Lampron. La recommandation de la commission Bouchard-Taylor — interdire les symboles religieux aux agents qui incarnent l'autorité de l'État comme les juges, les policiers ou les procureurs de la Couronne — est plus simple à appliquer, selon lui : « L'individu qui veut une exemption doit faire valoir ses convictions religieuses. »

Le ministre Jean-François Roberge estime que l'interdiction du port de signes religieux chez les enseignants serait plutôt simple à mettre en vigueur. « Si la personne porte un signe, on le voit, c'est tout. Il ne s'agit pas de passer un questionnaire, un formulaire, un sondage. On le voit bien si quelqu'un circule devant nous avec tel ou tel symbole, justement, puisqu'il est visible. Ce n'est pas une question de savoir êtes-vous catholique ou protestant ou juif. »

Le cabinet du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Simon Jolin-Barrette, a indiqué que le gouvernement n'a pas déterminé encore s'il étendrait aux enseignants l'interdiction du port de signes religieux. Ni si les employés déjà en poste au moment de l'entrée en vigueur du projet de loi auraient un droit acquis.

« Comme [cela a été] mentionné par le premier ministre et le ministre, le gouvernement du Québec est ouvert à la discussion. Nous allons déposer un projet de loi qui reflétera le consensus québécois et qui réglera cet enjeu qui dure déjà depuis trop longtemps », a indiqué au *Devoir* Marc-André Gosselin, attaché de presse du ministre.

Rectificatif

La chronique de Jean-Benoît Nadeau intitulée « L'Europe francophone » et publiée lundi en page A 7 attribuait à tort à Jean Dorion la citation suivante : « Faisons l'expérience. Exigeons le français comme critère d'embauche. » Il aurait fallu plutôt lire : « Dans l'annonce de postes, présentons le français comme un "atout" susceptible de donner des points supplémentaires. »

Noyer son chien

MICHEL DAVID



Quand il était ministre des Finances dans le gouvernement Charest, Yves Séguin avait déjà demandé à son homologue canadien, Ralph Goodale, de confier au Québec la perception de l'impôt fédéral sur le revenu. Il s'était heurté à un mur.

Cela lui apparaissait d'une « logique implacable » et il était clair dans son esprit qu'Ottawa s'y opposait pour des raisons d'ordre essentiellement politique. « Le gouvernement fédéral se voit comme l'entité fiscale au Canada, le seul maître d'œuvre », avait-il expliqué dans une entrevue au *Devoir*.

M. Séguin avait de grandes ambitions, héritées de la commission d'enquête qu'il avait présidée sur le déséquilibre fiscal. Il ne voulait pas seulement que le Québec soit le seul collecteur d'impôt sur son territoire, mais aussi que le gouvernement fédéral lui cède l'entièreté des revenus de la TPS. Bien entendu, cela était tout aussi inacceptable aux yeux d'Ottawa.

Au printemps dernier, le gouvernement Couillard avait fait mine de reprendre à son compte cette demande, que l'Assemblée nationale avait réitérée à l'unanimité. Carlos Leitão s'était dit prêt à livrer cette « bataille ». À l'approche de l'élection, les libéraux se sentaient obligés de se donner un petit air nationaliste, mais le cœur n'y était pas vraiment.

Il est vrai que Jean-François Lisée n'avait rien fait pour les rassurer en déclarant qu'une déclaration de revenus unique gérée par le Québec serait une excellente « bande-annonce pour la souveraineté ». Il aurait voulu s'assurer du refus d'Ottawa qu'il n'aurait pas pu trouver mieux.

• • • • •

Si jamais François Legault a réellement cru que Justin Trudeau pourrait accéder à sa demande, il sait maintenant qu'il se trompait lourdement. Il a également compris que la puissante « machine » fédérale n'aura aucun mal à convaincre n'importe quel autre gouvernement que ce serait une très mauvaise idée.

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. Après les pertes d'emplois qui résulteraient d'une déclaration de revenus unique, les précieuses informations dont Ottawa a besoin pour distribuer les prestations aux aînés et aux enfants, on invoque maintenant l'évasion fiscale. Son statut de simple province interdirait au Québec l'accès aux renseignements détenus par les gouvernements étrangers, les États souverains étant seuls habilités à ratifier les traités internationaux.

Selon des experts interrogés par *Le Devoir*, il serait possible de contourner ces difficultés si le gouvernement fédéral désignait officiellement le Québec comme « autorité compétente en matière d'impôt », mais Ottawa s'emploie clairement à trouver des problèmes aux solutions plutôt que l'inverse.

Si cela ne suffit pas à discréditer l'idée, on trouvera bien autre chose. La perception de l'impôt fait partie des prérogatives régaliennes auxquelles aucun État souverain n'accepterait de renoncer. D'ailleurs, l'opinion publique au Canada ne le tolérerait sans doute pas, encore moins s'il s'agit d'une demande du Québec.

Même si une déclaration unique ne changerait strictement rien au partage des revenus entre les deux ordres de gouvernement, elle pourrait avoir un effet psychologique significatif. À Ottawa, on trouverait sans doute imprudent d'habituer les contribuables québécois à ne payer leurs impôts qu'à Québec. La souveraineté n'est peut-être plus à l'ordre du jour, mais qui peut savoir de quoi l'avenir sera fait ?

• • • • •

De toutes les revendications contenues dans le « Nouveau projet pour les nationalistes du Québec », qui tient lieu de politique constitutionnelle au gouvernement Legault, la déclaration de revenus unique était la plus simple à satisfaire.

Si cette demande est jugée irrecevable à Ottawa, il y a fort à parier que les autres le seront aussi, qu'il s'agisse des pouvoirs supplémentaires en matière de langue, d'immigration et de culture, du transfert de points d'impôt, de l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser ou simplement de l'abolition de la fonction de lieutenant-gouverneur.

En réalité, ce programme n'a pas été conçu pour être réalisé. M. Legault en avait tout simplement assez de se faire constamment reprocher de ne pas avoir de position constitutionnelle. Cela n'a d'ailleurs rien d'exceptionnel : depuis le rejet de l'accord de Charlottetown (1992), les libéraux n'ont jamais pensé un seul instant que leurs propositions pourraient être acceptées.

La question constitutionnelle a eu un effet négligeable sur l'élection du 1er octobre dernier. Il est même possible que certains électeurs aient voté pour la CAQ simplement pour entendre parler d'autre chose.

M. Legault peut raisonnablement espérer que ce sera la même chose à la prochaine élection et que l'épisode de la déclaration de revenus unique aura été oublié depuis longtemps. Il devra plutôt rendre des comptes sur ses nombreuses promesses en éducation et en santé, en espérant que l'économie tiendra le coup.

Dans l'immédiat, il se satisferait volontiers de ce que le gouvernement Trudeau accepte de diminuer temporairement le nombre d'immigrants destinés au Québec dans les catégories qui relèvent de la compétence d'Ottawa. Il ne lui restera qu'à trouver un moyen de se débarrasser du boulet que constitue le test des valeurs.

La perception de l'impôt fait partie des prérogatives régaliennes auxquelles aucun État souverain n'accepterait de renoncer. D'ailleurs, l'opinion publique au Canada ne le tolérerait sans doute pas, encore moins s'il s'agit d'une demande du Québec.



La présence de la conférencière, connue pour ses positions tranchées en faveur de la laïcité, au colloque de l'Alliance qui se déroulera en février, a fait des vagues chez les membres du syndicat.
JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

LAÏCITÉ

L'Alliance des professeurs veut réinviter Nadia El-Mabrouk

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

L'Alliance des professeures et professeurs de Montréal fait volte-face. Piqué au vif par les dénonciations de censure, le syndicat recommande à ses délégués d'inviter de nouveau la professeure Nadia El-Mabrouk à son colloque prévu pour la mi-février, a appris *Le Devoir*.

La présidente de l'Alliance, Catherine Renaud, a convoqué une assemblée extraordinaire des délégués le 4 février pour reconsidérer la décision d'exclure la professeure de l'Université de Montréal. Le conseil d'administration propose de « réintégrer Nadia El-Mabrouk comme conférencière et participante à la table ronde du colloque », indique le message envoyé aux délégués syndicaux lundi en fin de journée.

L'Alliance a confirmé au *Devoir* la convocation d'une assemblée extraordinaire, sans commenter davantage nos informations. « À la suite d'un article de Marco Fortier paru dans *Le Devoir* et d'une entrevue que j'ai donnée à l'émission de Paul Arcand, vendredi dernier, concernant l'annulation de la conférence de Nadia El-Mabrouk à notre colloque, l'Alliance a reçu de nombreux messages nous accusant notamment de censurer les propos de personnes qui ne partagent pas nos positions, notamment en lien avec la laïcité et le transgenrisme, propos aussi rapportés dans d'autres médias. Devant le flot de commentaires, j'aimerais faire le point », écrit la présidente de l'Alliance à ses délégués.

« En raison de cette situation urgente et préoccupante, nous vous interpellons donc à votre tour afin que vous organisiez, cette semaine, une assemblée syndicale dans votre établissement afin de débattre collectivement de ces recommandations. Ces sujets méritent d'être discutés et d'être débattus sainement et respectueusement entre nous, dans nos instances », ajoute Catherine Renaud.

Changement de cap

Il s'agit d'un revirement majeur pour le syndicat qui représente 34 000 enseignants de la grande région de Montréal. L'Alliance avait d'abord invité Nadia El-Mabrouk à son colloque des 18 et 19 février, qui célébrera le 100e anniversaire du syndicat.

Comme l'a rapporté *Le Devoir* la semaine dernière, la présence de la conférencière, bien connue pour ses positions tranchées en faveur de la laïcité, a fait des vagues chez les membres du syndicat (qui s'oppose officiellement à l'interdiction du port de signes religieux par les enseignants). À la surprise générale, 24 heures après la publication du programme du colloque, l'assemblée des délégués a voté à la majorité pour « désinviter » la professeure de l'Université de Montréal. Sa présence provoquait un « malaise » à cause des sujets « explosifs » qu'elle prévoyait aborder.

Appuyée par des enseignants, la professeure au Département d'informatique de l'UdeM a dénoncé ce qu'elle considère comme de la « censure ». D'autres ont salué le retrait de l'invitation faite à la professeure, surtout à cause de ses positions sur le phénomène trans et sur le cours éthique et culture religieuse (ECR).

La professeure a commis un impair impardonnable aux yeux de la communauté trans : dans un texte d'opinion paru dans *La Presse* +, elle a « mégenré » une personne trans de 14 ans qui se considère comme une fille en l'a décrivant comme un garçon. Élyse Bourbeau, déléguée de l'Alliance, a convaincu ses collègues de l'assemblée des délégués de retirer l'invitation à la professeure de l'UdeM.

« Ce qu'elle a fait, c'est un acte d'intimidation. Mme El-Mabrouk est professeure d'informatique, elle a des opinions sur l'identité des genres, mais elle n'a pas l'expertise pour parler de ça », dit Mme Bourbeau.

Nadia El-Mabrouk balaie ces objections et estime avoir la légitimité pour prendre part au débat public. « Une expertise dans un domaine peut se forger de bien des façons, à force de lectures, de réflexions, d'analyses », a-t-elle fait valoir au *Devoir*.

« De plus, s'il n'y avait que les spécialistes d'un domaine précis qui puissent s'exprimer sur un sujet, alors il n'y aurait que les ingénieurs en fracturation hydrologique pour l'exploitation des gaz de schiste ou les ingénieurs des compagnies pétrolières qui pourraient s'exprimer sur la pollution ou l'installation de pipelines ! [...] Le fait d'être professionnellement extérieur à un enjeu social donne d'ailleurs beaucoup plus de liberté pour en parler, sans conflit d'intérêts, loin des paradigmes du moment du milieu académique. Par exemple, les "spécialistes" du cours ECR, ainsi que les facultés de théologie et de sciences religieuses, survivent en grande partie grâce à ce cours. Ce n'est donc pas d'eux qu'on doit s'attendre à une position neutre et objective sur ce cours. »

Québec va trop vite, disent les anglophones

Le ministre Roberge invoque l'urgence pour accélérer le transfert de l'école Riverdale

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

La communauté anglophone s'insurge contre la « décision musclée » du ministre de l'Éducation, qui l'oblige à céder une école secondaire de l'ouest de Montréal pour loger des élèves d'écoles francophones qui débordent.

Le ministre Jean-François Roberge compte recourir à un pouvoir d'urgence prévu dans la Loi sur l'instruction publique pour forcer la Commission scolaire Lester-B.-Pearson à céder l'école secondaire Riverdale, située à Pierrefonds. Cette école est à moitié vide. Cette décision du ministre permettra de loger 770 élèves francophones de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB), dont les écoles sont surpeuplées.

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) juge « inacceptable » cette méthode, qui « contourne le processus habituel de fermeture d'une école prévue à la Loi sur l'instruction publique ».

« Il s'agit d'une atteinte flagrante à l'autonomie locale et aux pouvoirs des commissaires dûment élus de la commission scolaire en matière de gestion et contrôle de notre système scolaire ainsi qu'à nos droits garantis par la Constitution en tant que communauté linguistique en situation minoritaire. C'est inacceptable pour nous », a déclaré le président de l'ACSAQ, Dan Lamoureux.

Les deux commissions scolaires de l'ouest de l'île discutent depuis plusieurs mois de solutions pour désengorger les écoles francophones du secteur, rappelle l'ACSAQ. Une fois l'école Riverdale cédée, à la rentrée de l'automne 2019, la commission scolaire anglophone aura ainsi libéré 1200 places pour des élèves francophones. Quelque 80 places ont été libérées dès la semaine dernière pour des élèves francophones dans les écoles Riverdale et Lindsay.

Situation de crise

Le ministre Roberge invite les deux commissions scolaires à poursuivre leurs discussions, car la CSMB « est encore en situation de crise », malgré les efforts consentis par sa voisine anglophone. « C'est possible qu'il y en ait d'autres [écoles à céder] à l'avenir. Je n'ai pas en tête d'autres écoles qui pourraient être cédées, mais il faudra voir s'il y a des écoles presque vides dans un réseau, alors que tout près il y aurait d'autres écoles qui débordent », a dit le ministre de l'Éducation au *Devoir*.

M. Roberge dit recourir à l'article 477.1.1 de la Loi sur l'instruction publique à cause de l'urgence d'agir pour désengorger les écoles francophones du secteur. « Le rendez-vous à ne pas manquer, c'est la rentrée scolaire de 2019. On n'a pas beaucoup de marge de manœuvre », a-t-il.

Les parents anglophones ont le temps d'ici là d'inscrire leurs enfants à d'autres écoles. Il est même possible que les deux commissions scolaires s'entendent avant que le conseil des ministres ne fasse passer le décret forçant la cession de l'école Riverdale — décret qui est prévu « dans quelques semaines », a indiqué le ministre.

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, qui représente 100 000 élèves répartis dans 340 écoles primaires et secondaires, demande au ministre de reconsidérer sa « décision musclée et superflue ».

Pas de dérogation à la loi 101

La Commission scolaire Lester-B.-Pearson a proposé cinq « solutions potentielles » pour répondre aux besoins des écoles francophones surpeuplées de l'ouest de l'île. L'organisation a par exemple proposé une dérogation à la Charte de la langue française pour scolariser des immigrants dans des écoles anglophones « pour des motifs humanitaires ».

Une solution inacceptable pour le gouvernement : « Il n'est pas question de déroger à la Charte de la langue française. On a l'intention d'appliquer la loi 101. On pense que la meilleure façon d'accueillir les immigrants et de les franciser, c'est via le réseau francophone. Ça tombe sous le sens », a dit Jean-François Roberge.

La sécurité nationale menacée, dit Washington

HUAWEI

SUITE DE LA PAGE A 1

dernières années totalisaient 100 millions de dollars.

Le secrétaire américain au Commerce, Wilbur Ross, a insisté sur le fait qu'il n'existait aucun motif politique derrière l'affaire. « Ces accusations constituent des actions d'application de la loi et sont totalement distinctes de nos négociations commerciales avec la Chine. »

Néanmoins, le directeur du FBI n'a pas manqué de souligner qu'il était risqué de laisser s'incruster aux États-Unis des entreprises aussi fortement infiltrées par des gouvernements de pays ne partageant pas les mêmes valeurs.

« L'influence immense qu'a le gouvernement chinois sur des sociétés comme Huawei représente une menace [à la sécurité et à la prospérité des États-Unis] », a dit M. Wray. Permettre à Huawei d'accéder au réseau de télécommunications 5G (ce que le Canada n'a pas encore exclu) « donnerait à un gouvernement étranger la capacité de modifier avec malveillance ou de voler des informations, de mener des opérations d'espionnage qui ne seraient pas détectées ou d'exercer des pressions ou du contrôle ».

Meng Wanzhou a été arrêtée le 1er décembre par le Canada à la demande des États-Unis qui réclament son extradition. Depuis, les relations diplomatiques entre Ottawa et Pékin sont extrêmement tendues : deux Canadiens ont été arrêtés en Chine, ce que le Canada considère comme des arrestations arbitraires, et un troisième a vu sa peine de 15 ans d'emprisonnement pour trafic de stupéfiants être mutée en peine de mort. Le premier ministre Justin Trudeau a également qualifié cette peine d'arbitraire.

La Chine reproche au Canada d'être le valet des États-Unis dans cette affaire et de se laisser manipuler dans un jeu purement politique.

Lorsque l'ambassadeur canadien en Chine, John McCallum, a tenté de rassurer un auditoire chinois en faisant valoir que Mme Weng disposait de puissants arguments pour bâtir sa défense, il s'est fait critiquer par les commentateurs canadiens. Lorsqu'il en a remis deux jours plus tard en soutenant que ce « serait bien » si les États-Unis abandonnaient leur demande d'extradition et concluaient une entente avec la Chine, comportant une clause concernant les deux Canadiens emprisonnés, M. Trudeau a demandé et obtenu sa démission.

Les responsables américains ayant pris part à la conférence de presse lundi ont pris acte de la collaboration canadienne. « Nous sommes profondément reconnaissants envers le gouvernement du Canada pour son aide et son engagement sans faille envers la règle de droit », a déclaré le procureur général. En coulisses à Ottawa, on souligne « l'importance » de ce commentaire.

Les États-Unis ont jusqu'à mercredi, le 30 janvier, pour déposer leurs documents et ainsi faire en sorte que le processus d'extradition suive son cours.

Plus tôt dans la journée, le ministre canadien de la Justice, David Lametti, a refusé de commenter l'échéance qui approche, se bornant à rappeler que le Canada a « des obligations en vertu du traité » d'extradition avec les États-Unis et qu'il allait les honorer.

Mme Meng a été relâchée à la mi-décembre à Vancouver moyennant une caution de 10 millions de dollars. Elle est soumise à un couvre-feu.

Pas d'envoyé spécial

La ministre des Affaires mondiales, Chrystia Freeland, n'a pas parlé à son homologue chinois depuis longtemps. Tout au plus a-t-elle discuté « plusieurs fois » avec l'ambassadeur de la Chine en poste au Canada, depuis l'arrestation de Mme Meng. Aucune conversation à propos de cette situation n'a eu lieu sur le plan politique.

Le NPD estime qu'il est temps de passer au niveau supérieur. Il faudrait que la ministre Freeland appelle son homologue et que le premier ministre fasse de même, soutient Hélène Laverdière. « On nous dit tout le temps que M. Trudeau est l'arme ultime [à ne pas utiliser trop tôt dans le processus], mais ce que je ne comprends pas très bien, c'est pourquoi M. Trudeau ne pourrait pas parler aux autorités chinoises à plusieurs reprises. »

Mme Laverdière estime, comme d'autres l'ont suggéré, que le Canada devrait dépêcher en Chine un envoyé spécial, « quelqu'un qui est à un niveau assez élevé pour pouvoir prendre le téléphone et appeler le bureau du premier ministre ». En coulisses, on indique que ce scénario n'est pas étudié pour l'instant.

La ministre Freeland a expliqué que la démission de M. McCallum était devenue inévitable parce qu'il s'était placé en situation « intenable » en contredisant le gouvernement. Le chef conservateur, Andrew Scheer, a reproché au gouvernement de ne pas l'avoir congédié plus tôt.

Les États-Unis ont par ailleurs annoncé lundi une série de 10 autres accusations visant des entités affiliées à Huawei, concernant cette fois avec le vol de secrets commerciaux.

III MONTRÉAL

Des prix gonflés pour agrandir la bibliothèque de Pierrefonds

Des sous-traitants étaient obligés de verser une cotisation à un entrepreneur de la Ville, affirme l'inspectrice générale

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR



Manipuler un sous-entrepreneur à verser une "cote" pour pouvoir œuvrer dans un projet est déjà inadmissible en soi

BRIGITTE BISHOP

L'entrepreneur qui a obtenu le contrat d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds a imposé à ses sous-traitants une cotisation de 5 à 15 % chaque fois qu'une directive de changement (ou « extra ») était donnée, a découvert le Bureau de l'inspecteur général (BIG).

Le BIG entend transmettre ce dossier à l'Unité permanente anticorruption (UPAC) et à l'Autorité des marchés publics (AMP).

Au printemps 2017, l'entreprise Les Constructions Lavacon inc. avait décroché le contrat de 20,4 millions pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds. Les travaux se sont terminés l'automne dernier.

Une trentaine de sous-traitants ont travaillé sur ce projet sous la responsabilité de Lavacon et le BIG en a rencontré dix. Dans le cadre de son enquête, le BIG a constaté que Lavacon exigeait de ses sous-traitants qu'ils prennent l'engagement de lui accorder un rabais (« cote ») de 5 à 15 % chaque fois que des travaux étaient ajoutés au contrat initial.

Les sous-traitants envoyaient une soumission à Lavacon, qui leur retournait un bon de commande amputé de la part convenue pour le rabais. Par la suite, Lavacon présentait la facture à la Ville. À titre d'exemple, selon ce que rapporte le BIG, un sous-traitant a fait parvenir à Lavacon une estimation totalisant 13 500 $ pour les travaux requis. Le même jour, Lavacon a soumis à la Ville l'estimation du sous-traitant en ajoutant 12 % de « frais d'administration » au nom de celui-ci pour un total de 15 120 $.

Plusieurs des sous-traitants interrogés dans le cadre de cette enquête du BIG ont ainsi admis avoir haussé le prix de leurs estimations afin de tenir compte du rabais.

Rencontré par le BIG, le président de Lavacon, Luigi Pallotta, a soutenu que les ententes avec les sous-traitants avaient été conclues de façon volontaire.

Manœuvre frauduleuse

Le BIG réfute ces affirmations. « Manipuler un sous-entrepreneur à verser une "cote" pour pouvoir œuvrer dans un projet est déjà inadmissible en soi », a écrit l'inspectrice générale Me Brigitte Bishop dans son rapport déposé lundi au conseil municipal. « Les actes de Lavacon ont privé la Ville de Montréal d'obtenir le juste prix. »

Les gestes commis par Lavacon constituent une « manœuvre frauduleuse » en vertu du Règlement de gestion contractuelle, souligne Me Bishop en recommandant que l'entreprise soit inscrite dans le Registre des personnes inadmissibles et qu'elle ne puisse obtenir de contrats pour une période de cinq ans.

L'inspectrice prône l'adoption de mesures de contrôle supplémentaires dans l'appareil municipal et presse la Ville de mieux outiller ses employés afin qu'ils puissent contrer de tels stratagèmes.

Lavacon a répliqué par voie de communiqué en fin d'après-midi lundi et a rejeté les reproches qui lui sont faits.

« Le contrat auquel on fait référence n'a aucunement fait l'objet de prix gonflés puisqu'il s'agit d'un contrat obtenu et exécuté selon un prix forfaitaire convenu et pour lesquels les suppléments octroyés l'ont été également conformément aux prix forfaitaires négociés », a soutenu l'entreprise, qui compte consulter ses conseillers juridiques et « prendre tous les moyens à sa disposition pour faire valoir ses droits ».

De son côté, l'administration de Valérie Plante promet de sévir. « C'est exactement le type de comportement qu'on ne veut plus à Montréal », a expliqué la mairesse. « On va mettre en place des moyens de réprimander ou du moins punir cet entrepreneur-là. C'est tout fait inacceptable de voler l'argent des Montréalais comme ça. »

Mme Plante a toutefois admis qu'il pourrait être difficile de récupérer l'argent que la Ville aurait payé en trop puisque les travaux à la bibliothèque de Pierrefonds sont terminés.

Rencontré par le BIG, le président de Lavacon, Luigi Pallotta, a soutenu que les ententes avec les sous-traitants avaient été conclues de façon volontaire

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :
avisdev@ledevoir.com

Louis Langevin inc.
Syndic autorisé en insolvabilité

Loi sur la faillite et l'insolvabilité
Avis de la première assemblée des créanciers

Dans l'affaire de la faillite de :
DESIGN PUR ORGANIQUE INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de *Design Pur Organique inc.* ayant déjà fait affaires au 1300, rue Mazurette, Montréal, Québec H4H 1H2, a déposé un avis d'intention de faire une proposition le 26 avril 2018 et une proposition le 26 octobre 2018. Lors de la troisième remise de l'assemblée générale des créanciers tenue le 16 janvier 2019, les créanciers ont refusé d'accepter la proposition. *Design Pur Organique inc.* est réputée avoir fait cession de ses biens le 16 janvier 2019 et que la première assemblée des créanciers a été tenue le 16 janvier 2019 à 15 h 45 au bureau du syndic, 5600, rue Hochelaga, bureau 200, Montréal, Québec H1N 3L7.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 21 janvier 2019.

LOUIS LANGEVIN INC.
Syndic autorisé en insolvabilité à l'actif de *Design Pur Organique inc.*
Louis Langevin, CPA, CA, CIRP
Responsable de l'actif

2500, boul. Casavant Ouest, bureau 102, Saint-Hyacinthe, Québec J2S 7R8
T 450 250-0500 F 450 250-0501
langevinsyndic.ca

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Denise Laberge, survenu le 29 septembre 2018, à Montréal, province de Québec, un inventaire des biens de la défunte a été fait par la liquidatrice Claude Laberge aux termes d'un acte reçu devant Me Christine Lacombe, notaire, le 25 janvier 2019, sous le numéro 20521 de ses minutes. Denise Laberge était en son vivant infirmière - ostéopathe et domiciliée au 12-1380 Avenue Bernard Ouest, Outremont, province de Québec, Canada, H2V 1W2.
Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'adresse suivante :
Me Christine Lacombe, notaire
405-15, rue Gamelin
Gatineau (Québec)
J8Y 6N5
819-205-9800 poste 221
clacombe@llassocies.ca
DONNÉ À GATINEAU, PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA,
CE 25 JANVIER 2019
CLAUDE LABERGE
LIQUIDATRICE A LA SUCCESSION DE DENISE LABERGE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE JOLIETTE
No : 705-17-008585-182
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Demanderesse
c.
ANNIE BOUCHARD
Défenderesse
Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)
Avis est donné à
Annie Bouchard de vous présenter au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Joliette, situé au 200, rue Saint-Marc à Joliette, Québec, J6E 8C2 afin de prendre connaissance du présent préavis d'exercice d'un droit hypothécaire. À défaut d'y remédier, la demanderesse exercera son droit de vendre l'immeuble sous contrôle de justice.Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 23 janvier 2019 par le Greffier adjoint de la Cour supérieure du district de Joliette dans le dossier numéro no 705-17-008585-182. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.
Repentigny,
le 25 janvier 2019
Me Claude Savoie,
Ad.E. avocat
Avocat de la créancière

AQETA
moi aussi
JE PEUX APPRENDRE
Le droit d'apprendre depuis 1966
aqeta.qc.ca

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
(C.c.Q., art. 795)
Prenez avis que **Thérèse LÉTOURNEAU**, en son vivant domiciliée au 40, rue Lévis en la ville de Longueuil, province de Québec, J4H 1S5, est décédée à Longueuil, le 26 décembre 2018.
Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au 23, avenue Hébert à Candiac, province de Québec, J5R 2S3.
Donné ce 25 janvier 2019.
Jean VAILLANCOURT,
liquidateur.

MNP LTÉE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de :
CLAUDETTE LORTIE
AVIS est par les présentes donné que la faillite de Claudette Lortie, domiciliée au 64, rue Thibodeau, Sainte-Agathe-des-Monts, QC J8C 2L9, est survenue le 11 janvier 2019, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8 février 2019 à 15h30 au bureau du syndic, au 195, rue Principale Est, Sainte-Agathe, QC.
Robert Takash, CIRP, LIT
Responsable de l'actif
DONNÉ à Montréal, le 28 janvier 2019
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 19e étage, Montréal QC H3B 4V2
Tél. : 514 932-4115
Téléc. : 514 932-9195
mnpdettes.ca

AVIS D'INVENTAIRE
Avis est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Thérèse Robinson, de son vivant retraitée, domiciliée au 1725 boulevard Gouin Est, Montréal, Québec, H2L 3H6 et survenu le vingt-deux (22) janvier deux mille dix-neuf (2019), un inventaire des biens de la défunte a été fait par les liquidateurs désignés à la succession, madame Céline Camirand et Pierre Camirand, devant Me Chantale Truchon, notaire, et peut être consulté par les intéressés à son bureau situé au 105-348 boulevard Curé-Labelle, Laval, Québec, H7P 2P1.
Donné ce 25 janvier 2018
Me Chantale Truchon, notaire

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de **Solutions Vulcan Wise Inc.**
Avis est par les présentes donné que la faillite de Solutions Vulcan Wise Inc. est survenue le 25 janvier 2019, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14 février, 2019 à 11h00, au bureau du syndic, 210-5000 Jean-Talon Ouest, Montréal, Québec.
DEVLETIAN & ASSOCIÉS INC. Syndic autorisé en insolvabilité
Jerry J. Devletian
CPA, CA, CIRP, SAI
210-5000 Jean-Talon O., Montréal Québec H4P 1W9
Téléphone: (514) 777-8888

HÉBERT & ASSOCIÉS, NOTAIRES
Avis d'inventaire
Avis est par les présentes donné, qu'à la suite du décès de Denis LEGRIS, en son vivant domicilié au 150, rue Roméo-Gaudreault, appartement 210, St-Charles-Borromée, Québec, J6E 0W1, survenu le 1er août 2018, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successorale, Mme Diane LEGRIS, le 25 janvier 2019, devant Me Sonia BERLATIE, notaire, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les personnes ayant un intérêt dans cette succession, à l'étude de Me Sonia BERLATIE, notaire sise au 10, boulevard Brien, bureau 100, Repentigny (Québec) J6A 4R7.
Donné ce 25 janvier 2019.
Me Sonia BERLATIE,
notaire

Appel d'offres
Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Appel d'offres # **409511**
Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square Saint-Louis à la rue Roy
L'ouverture de la soumission prévue pour le 31 janvier 2019 est reportée au 5 février 2019 à 13h30 dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.
Fait à Montréal, le 29 janvier 2019
Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à :	Numéro de dossier
Kevin Labelle Ouellet, 8-292, St-Francis, Châteauguay, QC, J6J 1Z2	750-32-700671-186
Mathieu Lévesque, 6405, boul. Laframboise, #5, St-Hyacinthe, J2T 4G8	750-32-013117-182
9020-2177 Québec Inc., 1005, Victor Doré, Beloeil, QC, J3G 0V2	750-32-700684-189
Christian Côté, 1106, avenue Paquette, Saint-Césaire, QC, J0L 1T0	750-32-013126-183
William Arsenault, 525, Larrivée Ouest, #103, St-Hyacinthe, QC, J2S 8C2	750-32-013124-188
Eco Pro-Extermination et Patrick Dumoulin, 79, Onulphe-Peltier, Lavaltrie, QC, J5X 3W9	750-32-013140-184
Chantal Laflamme et Jean-Baptiste Léonard, 5670, des Seigneurs Est, St-Hyacinthe,QC, J2R 1N6	750-32-013132-181
Dominic Hogue, 105, Vimy, St-Bruno-de-Montarville, QC J3V 2K9	750-32-013120-186
9216-6644 Québec Inc. (Habitations 3), 212, des Voyageurs, Mont-St-Hilaire, QC, J3H 0H1	750-32-700649-182
Sylvain Frenière, 2145, St-Charles, St-Hyacinthe, QC, J2T 1V3	750-32-700691-184
Annie Lemieux, 450, Impasse Deslandes, La Présentation, QC, J0H 1B0	750-32-700701-199
Multi-Filtres ML Inc., Multi-Pompe R.L. Inc. et Multi-Services Climatisation Chauffage D.R. Inc. 206-1310, Gay Lussac, Boucherville, QC, J4B 7G4	750-32-700696-183

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district Saint-Hyacinthe situé au 1550, Dessaulles, St-Hyacinthe, QC, J2S 2S8 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 22 janvier 2019 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Saint-Hyacinthe, le 22 janvier 2019
(S) Nathalie Lampron, Greffière-adjointe de la Cour du Québec

APPEL D'OFFRES PUBLIC
Ville-Marie
Montréal
Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant **11 h** à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17e étage, Montréal H2L 4L8, pour :
Appel d'offres : VMP-19-003 Aménagement du parc Des Joyeux-Vikings dans l'arrondissement de Ville-Marie
Date d'ouverture : 19 février 2019
Dépôt de garantie : 10% de cautionnement.
Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 29 janvier 2019 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.
Renseignements :
vm-appeldoffres @ville.montreal.qc.ca
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.
Montréal, 29 janvier 2019
Le Secrétaire d'arrondissement
Domenico Zambito, avocat

HEURES DE TOMBÉE
Avis légaux et appels d'offres
Les réservations doivent être faites avant 16 h pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi :
Réservations avant **11 h le vendredi**
Publications du mardi :
Réservations avant **16 h le vendredi**
POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Une version plus près de la musique

COLTRANE

SUITE DE LA PAGE A 1

et d'une très grande liberté, qui doivent être tenus en même temps. Ce qui est aussi notre façon de comprendre cette musique », précise M. Sanchis.

Comment, en 2005, s'était passée la collaboration avec la grande dame belge de la danse qu'est Mme de Keersmaeker (*Rain*, *Once*, *En attendant*, *Cesena*, etc.) ? « C'est un acte délicat. Toute collaboration est excitante parce qu'elle est aussi dangereuse ; ce que tu peux créer avec quelqu'un d'autre, tu ne peux le faire seul, mais il y a toujours des points de divergence. Ce qui fonctionnait très bien pour Anne Teresa et moi, c'était une division claire des tâches. Elle était responsable des patrons spatiaux, des éléments scénographiques — de la lumière aux costumes. J'avais de mon côté à générer le vocabulaire et le mouvement, et les stratégies d'improvisation. Ça semble très clivé, mais en avançant, tout devient dialogue — et nous aimons nous laisser l'un l'autre de l'espace. »

La nouvelle version d'*A Love Supreme* est une réelle réécriture, la chorégraphie ayant subi plusieurs métamorphoses. Des séquences de mouvements ont changé. Les costumes et l'environnement sont passés du tout blanc au tout noir. La pièce a été allongée de 15 minutes. Pourquoi ce besoin d'ajouter de la durée ? Sourire au bout du fil. « C'est un facteur économico-culturel. En Europe, une chorégraphie de 35 minutes est trop courte, peu importe sa valeur. C'est une réalité, peu importe la force de l'expérience proposée. Nous voulions qu'*A Love Supreme* se tienne seule, pas en programme double. Alors, nous avons ajouté un début silencieux, qui prépare très bien pour la suite. »

La distribution, qui était mixte, est devenue entièrement masculine. « Ça n'a pas été une décision, relève le cochorégraphe, c'est apparu aux auditions. Étrangement, les danseurs qui s'intéressaient à ces rôles étaient à 80 % des hommes. Nous avons décidé de suivre ça. Ce que ce changement produit, c'est que toute connotation ou lecture d'une possible relation romantique hétérosexuelle a été complètement effacée. Et ce qui reste est beaucoup plus près de la musique même ; plus près de la spiritualité, plus près d'un amour spirituel que romantique ».

Une spiritualité qui a été abordée en création en s'inspirant — largement, pas littéralement du tout, précise M. Sanchis — de peintures de la Renaissance, particulièrement celles abordant la descente de la croix de Jésus et la Passion. Et physiquement par la verticalité, la conscience du ciel et de l'espace supérieur, par une physicalité assez forte pour entraîner peut-être une extase, et une recherche d'abandon chez les interprètes.

« Cette deuxième version reste plus près de la musique ; chorégraphiquement, elle est plus complète et plus sophistiquée », estime Salva Sanchis. À écouter autant qu'à voir, donc.

A Love Supreme

Chorégraphie de Salva Sanchis et Anne Teresa de Keersmaeker. Avec José Paulo dos Santos, Bilal El Had, Jason Respilieux, Thomas Vantuycom. Présenté par Danse Danse, à la Place des Arts, du 29 janvier au 2 février.

Coltrane et son disque synthèse

Ce qui était au départ un disque de 34 minutes est devenu un mythe, une œuvre phare de la culture américaine, un jalon fondamental de l'histoire du jazz — et aussi le socle sur lequel s'appuie la ferveur des fidèles de la Saint John Coltrane Church, une église de San Francisco consacrée au pouvoir spirituel de la musique du légendaire saxophoniste décédé en 1967.

Cela pour dire l'importance d'*A Love Supreme*, 54 ans après sa parution. Enregistré avec Elvin Jones à la batterie, Jimmy Garrison à la contrebasse et McCoy Tyner au piano, cette suite divisée en quatre mouvements synthétise chez Coltrane toute une vie de recherche musicale et spirituelle. La forme est à la fois structurée et improvisée, les thèmes sont complexes et limpides.

Le quartet joue un jazz modal (introduit par Miles Davis avec *Kind of Blue* en 1959, c'est essentiellement une façon de jouer avec des gammes autres que les majeures et mineures classiques, ce qui donne une palette de couleurs plus vaste), mais qui annonce déjà l'attrait du free jazz chez Coltrane. Il y plongera pleinement après ce disque pivot, encore résolument moderne — et profondément puissant.

Guillaume Bourgault-Côté



La distribution, qui était mixte, est devenue entièrement masculine. « Ça n'a pas été une décision, relève le cochorégraphe Salva Sanchis, c'est apparu aux auditions. »
ANNE VAN AERSCHOT



L'ex-premier ministre Philippe Couillard alors qu'il était en fonction dans son bureau de l'édifice Honoré-Mercier en août dernier
CATHERINE LEGAULT LE DEVOIR

Les adresses de Philippe Couillard gardées secrètes

Le MCE refuse de dévoiler les adresses physique et électronique du nouveau bureau de l'ex-premier ministre pour des motifs de sécurité

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE À QUÉBEC
LE DEVOIR

Moins de 15 jours après avoir perdu le pouvoir, Philippe Couillard a discrètement aménagé un espace de travail, rompant avec la tradition établie par ses prédécesseurs. Contrairement à eux, il a choisi Québec pour abriter son bureau d'ex-premier ministre. Et, de gré ou de force, le Félicinois a opté pour la simplicité.

En vertu de la Loi concernant les services dont bénéficie un ancien premier ministre, M. Couillard dispose d'un bureau d'une superficie utilisable d'au plus 100 mètres carrés dans un des immeubles gérés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). « Le bureau [de M. Couillard] est occupé depuis le 1er novembre 2018 », indique le ministère du Conseil exécutif (MCE).

Au lendemain de sa défaite, Jean Charest avait pour sa part établi ses quartiers au 42e étage du plus haut gratte-ciel de Montréal, soit le 1000, De La Gauchetière. Il s'agit d'une « adresse de prestige » où « le succès [est] écrit dans le ciel », peut-on lire sur le site Web de la tour. Loyer : 8000 $ par mois. Sa successeure, Pauline Marois, avait quant à elle élu domicile dans un bâtiment patrimonial du Vieux-Montréal communément appelé le siège social de la Banque Royale. Loyer : 4000 $ par mois.

Transition

Le MCE refuse net de dévoiler les adresses physique et électronique du bureau de M. Couillard. « L'emplacement du bureau est confidentiel, pour des motifs de sécurité », indique le responsable des relations avec les médias du MCE, Jean Auclair. Le MCE, qui est le ministère du premier ministre, s'abstient aussi de communiquer le numéro de téléphone ou encore l'adresse électronique du bureau de son ancien patron. « Si toutefois vous souhaitez communiquer avec M. Couillard, nous pourrions lui transmettre votre requête », mentionne poliment M. Auclair.

Aux manettes de l'État pendant quatre ans et demi, M. Couillard dispose, en plus d'un espace de travail meublé aux frais de l'État, d'une protection et d'un soutien administratif pendant deux ans. Il peut employer une ou deux personnes de son choix, dont la rémunération annuelle est plafonnée.

Le 31e premier ministre du Québec a effectué des dépenses remboursées par l'État totalisant quelque 12 300 $ en date du 4 janvier dernier, selon un document obtenu par *Le Devoir* en vertu de la Loi d'accès aux documents publics. Le ministère du Conseil exécutif a notamment réglé une note de 3196,95 $ d'Ameublements Tanguay et une autre de 2489,89 $ de Fournitures de bureau Denis. M. Couillard a offert ses meilleurs vœux de bonheur à des proches et des connaissances en leur transmettant une carte de Noël. Une dépense de plus de 2000 $ assumée par l'État québécois.

Selon la Loi, ces allocations visent à lui « assurer une transition suivant la cessation de ses anciennes fonctions à ce titre et de lui permettre de répondre aux demandes liées à celles-ci, notamment à des fins éducatives, sociales, documentaires ou historiques ». « [Ces services] ne peuvent être utilisés à des fins personnelles, professionnelles ou partisanes », stipule la Loi concernant les services dont bénéficie un ancien premier ministre.

L'ex-premier ministre dispose d'une boîte vocale dont le message d'absence a été enregistré dans les deux langues officielles du Canada ; d'abord en français, puis en anglais, a constaté *Le Devoir*.

Avec Dave Noël

À l'ONU

Philippe Couillard convoite le poste de directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement (ONU Environnement), a révélé *La Presse* lundi. Avec l'appui du gouvernement Legault, la diplomatie canadienne s'est rangée derrière sa candidature. L'ONU Environnement promeut des partenariats entre nations permettant « aux peuples d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures ».

Une même adresse

Le projet de regrouper à la même adresse à Montréal le bureau de l'actuel premier ministre ainsi que ceux de ses prédécesseurs par souci d'économie a été mis en veilleuse en raison de l'ampleur des travaux de rénovation à réaliser sur le site projeté : celui de l'édifice Gérald-Godin. Des « travaux de restauration », de « mise aux normes » sont nécessaires dans l'édifice patrimonial de la rue McGill. « Il n'y a aucun déménagement du bureau du premier ministre prévu », indique le porte-parole de la SQI, Martin Roy.



ÉDITORIAL

LE DEVOIR // FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

DIRECTEUR **BRIAN MYLES**
Rédactrice en chef **Marie-Andrée Chouinard**
Vice-présidente du développement **Christianne Benjamin**

Directeur des finances **Stéphane Roger**
Chef des technologies **Sylvain Coutu**

III DÉCLARATION DE REVENUS UNIQUE

Embûches à l'horizon

ROBERT DUTRISAC



Le gouvernement Trudeau s'oppose à l'instauration d'une déclaration de revenus unique qui serait administrée par Québec, même si le gouvernement Legault lui a transmis une demande formelle en ce sens. Mais voilà qu'après l'enjeu des pertes d'emplois, Ottawa soulève, pour justifier son refus, un argument technique lié à l'évasion fiscale internationale.

Le Devoir nous apprenait lundi que le gouvernement Trudeau estime que le Québec ne peut pas mener efficacement la lutte contre l'évasion fiscale parce qu'il n'a pas accès aux renseignements financiers en provenance de l'étranger. Le Canada a signé 30 accords d'échange de renseignements avec d'autres pays ainsi que 93 conventions internationales et seuls trois de ces traités — signés avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne — permettent formellement au Canada de transmettre les informations reçues aux provinces. D'une façon générale, seul le gouvernement canadien, par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada (ARC), peut réclamer des renseignements au sujet de ses ressortissants en vertu de ces accords. Et seuls des pays souverains peuvent ratifier des traités internationaux, a-t-on rappelé.

Les fiscalistes interrogés estiment que ces embûches techniques ne représentent pas d'obstacles insurmontables. Mais si, d'aventure, le gouvernement Legault parvenait à obtenir ce qu'il veut, on doit supposer que l'ARC conserverait d'importantes responsabilités quant à l'évasion fiscale imputable à des contribuables québécois.

Dans un document intitulé *Paradis fiscaux : plan d'action pour assurer l'équité fiscale* et commandé en 2017 par le ministre des Finances, Carlos Leitão, le ministère des Finances, avouant son impuissance, avait conclu que le Québec dépendait largement d'Ottawa en la matière. Ce document donnait suite au rapport de la Commission des finances publiques qui avait formulé 38 recommandations pour contrer les stratagèmes fiscaux internationaux, qui entraînent des pertes fiscales de 700 millions par an pour l'État québécois. Le ministère des Finances jugeait que la plupart de ces recommandations étaient inapplicables.

Il faut dire qu'après les révélations des Panama Papers et des Bahamas Leaks, dans lesquels figuraient les noms de contribuables canadiens, le travail de l'ARC, qui a constitué une équipe de 600 personnes pour débusquer les fraudes fiscales, notamment celles qui s'appuient sur des comptes à l'étranger, n'a pas conduit à des résultats notables. Mais, selon le directeur de la division des enquêtes criminelles de l'ARC, Stéphane Bonin, cité par *Le Journal de Montréal*, des perquisitions, accusations et condamnations s'en viennent.

Au-delà de ces difficultés d'ordre administratif, l'instauration souhaitable d'une déclaration de revenus unique, gérée par Québec, apparaît fort incertaine. Si le gouvernement Trudeau est réélu, la revendication du gouvernement Legault restera lettre morte. De leur côté, les conservateurs d'Andrew Sheer ont promis de répondre favorablement à cette requête. Mais, à l'instar du Nouveau Parti démocratique, qui, après avoir appuyé cette déclaration de revenus unique, s'est dédit, un gouvernement conservateur sera confronté, lui aussi, à l'épineuse question des emplois. Quelque 5300 personnes travaillent à l'ARC au Québec, dont 1600 à Shawinigan et 1000 à Jonquière, et nombre de ces employés sont affectés à des tâches qui touchent l'ensemble du Canada.

L'ironie de la chose, c'est que, si on suit jusqu'au bout le raisonnement du gouvernement Trudeau relatif à l'évasion fiscale, la seule façon pour le Québec de gérer une déclaration de revenus unique, c'est de faire l'indépendance puisque, comme on le souligne, seuls les pays souverains peuvent signer des traités internationaux.

III PARALYSIE BUDGÉTAIRE

Des fissures dans le mur

BRIAN MYLES



La paralysie du gouvernement fédéral, d'une durée inégalée dans l'histoire des États-Unis — 35 jours —, a provoqué une contraction du PIB de 11 milliards de dollars américains, selon les services du budget du Congrès. De cette somme, 3 milliards ne seront jamais récupérés. Voilà une illustration concrète de l'effet Trump !

Le président Donald Trump avait promis qu'il ne plierait jamais devant les démocrates, obstiné qu'il est à arracher 5,7 milliards en fonds publics pour ériger son mur à la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Il sort finalement de l'affrontement perdant sur toute la ligne.

La nouvelle présidente démocrate de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, a eu la main haute sur Donald Trump. Les citoyens n'ont pas été dupes de sa stratégie consistant à blâmer les démocrates pour la paralysie du gouvernement, comme en atteste sa baisse de popularité dans les sondages. Et la base radicale du Parti républicain le considère comme un pleutre pour avoir fléchi.

Bien fait pour lui. L'affaire n'est toutefois pas réglée. Le compromis négocié prévoit une nouvelle interruption des activités du gouvernement dans trois semaines, à compter du 15 février, si les démocrates et les républicains n'arrivent pas à s'entendre sur le financement du mur. Les démocrates restent farouchement opposés à cette lubie de barbelés et de béton, mais ils sont d'accord pour investir une somme équivalente dans l'amélioration de la sécurité à la frontière, par l'ajout de drones de surveillance et de patrouilles humaines.

Si Trump avait un peu plus de clairvoyance et des conseillers adultes autour de lui, il verrait que cette solution de compromis lui permettrait de sauver son honneur. Il évoque la possibilité de décréter l'état d'urgence à l'expiration du délai, afin de financer la construction du mur à même des fonds destinés aux secours en cas de catastrophes naturelles. Le cas échéant, la paralysie du gouvernement sera éclipsée par une crise constitutionnelle.

Les états d'âme d'un président erratique ne devraient pas impressionner les démocrates. Ceux-ci doivent utiliser le poids de leur majorité nouvellement acquise pour exercer une pression constante sur Donald Trump, et le menotter jusqu'aux élections.

Donald Trump avait promis de faire payer son mur par les Mexicains, sans succès. Les fonctionnaires fédéraux ont subi son entêtement pendant 35 jours. Voilà maintenant le temps d'exiger qu'il réponde de ses actes devant le Congrès.



LIBRE OPINION

Le professeur Gilles Paquet, scientifique contestataire

Pierre Fortin
Professeur émérite d'économie, ESG-UQAM

Le professeur Gilles Paquet, de l'Université d'Ottawa, vient de nous quitter pour toujours. La mort de ce scientifique contestataire laisse un grand vide parmi tous les collègues en sciences humaines qui l'ont côtoyé depuis 60 ans. Ma peine de le perdre est grande.

Ayant lu à un tout jeune âge l'*Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850* de Fernand Ouellet, j'ai adhéré au départ à l'image que les littérateurs de son époque ont construite de la société canadienne-française d'autrefois : un peuple empêtré dans une irrationalité aveugle et un conservatisme indécrottable, qu'il fallait sortir au plus tôt de son état d'arriération économique et sociale. Cependant, dans les années 1970, les travaux de Gilles Paquet et de son inséparable collègue Jean-Pierre Wallot, colligés dans leur livre récent *Un Québec moderne 1760-1840*, m'ont fait découvrir que les habitants canadiens-français n'étaient pas exactement la bande d'arriérés qu'on avait dit. Ces gens avaient des raisons de faire ce qu'ils faisaient. Le devoir des chercheurs était de comprendre cette rationalité avant de juger.

Paquet et Wallot ont établi que les habitants maximisaient astucieusement le rendement économique sous les contraintes institutionnelles et géotechniques auxquelles ils étaient confrontés. De plus, ils ont démontré que les Canadiens français ont commencé à entrer dans la modernité dès la fin du XVIII[e] siècle, passant de la trappe et de l'agriculture au capitalisme commercial, puis industriel, et luttant pour accéder au parlementarisme responsable. Gilles Paquet et Wallot ont fait la preuve qu'en histoire, comme dans les autres sciences humaines, la minutie quantitative est payante, pourvu que la longue et pénible identification de chacun des arbres ne finisse pas par faire perdre de vue la forêt et sa trame événementielle.

J'ai ensuite appris à connaître plus personnellement cet admirable contestataire qu'était Gilles Paquet. Les chercheurs qui font avancer les choses ne sont pas les suivistes qui ajoutent des points-virgules à l'orthodoxie dominante, mais plutôt les contestataires qui, comme lui, mettent en question des pans de l'ordre intellectuel reçu. Son analyse de l'arriération économique présumée des Canadiens français ressort tout particulièrement. Non seulement elle a rejeté la pensée conventionnelle des bien-pensants de l'époque, mais elle a proposé une interprétation alternative cohérente.

Capital communautaire

Sur le sujet de la croissance économique du Québec au XX[e] siècle, Paquet s'est surtout appliqué à comprendre la politique économique de Maurice Duplessis et de Jean Lesage. Son pamphlet *Oublier la Révolution tranquille* n'a pas été tendre pour les artisans et les profiteurs de cette révolution. La thèse qui s'y trouve avancée est qu'en pratiquant la coupe à blanc dans les institutions traditionnelles du Québec, ces gens bien intentionnés ont malheureusement saccagé une partie du capital communautaire que nous avions accumulé depuis deux siècles. Même si ce brûlot n'a pas la solidité du travail scientifique que Paquet a accompli avec Wallot sur la période 1760-1840, il contient néanmoins un élément de vérité sur lequel nous nous devons de réfléchir.

Au Canada, Paquet est l'un des premiers économistes à avoir promu l'économie behaviorale, laquelle vise à intégrer en économie les découvertes de la psychologie et de la sociologie. Son insistance sur le rôle économique fondamental de l'identité, des institutions et du capital social a été précoce. Il n'a pas attendu les grands économistes et sociologues contemporains pour le mettre en lumière.

Paquet a ardemment défendu l'insertion de l'intellectuel dans la vie publique. En ce domaine, il a montré la voie en s'impliquant plus que tout autre économiste canadien de sa génération dans les corps scientifiques (comme dans l'Association canadienne d'économique et la Société royale du Canada) et dans l'activité médiatique (comme dans son émission hebdomadaire à Radio-Canada). Il fut, à une époque, le Fernand Seguin de l'économie. Il a été une inspiration pour ceux d'entre nous qui cherchent à débarrasser l'analyse économique de ses œillères disciplinaires et à communiquer leurs intuitions de base à un public large.

Paquet n'a pas toujours eu raison. Mais même quand il s'est trompé, il l'a fait de la bonne manière, et jamais sur une insignifiance. Il a compris très tôt la mise en garde de son collègue et ami Maurice Bouchard, de l'Université de Montréal : « Attention au conformisme, c'est la plaie de l'Université. » Le conformisme, Paquet l'a combattu sans relâche, avec énergie et perspicacité, souvent avec panache. Puissions-nous être plus nombreux à suivre son exemple.

LETTRES

Bérets jeunes

Après les gilets verts, les gilets jaunes, les foulards rouges, pourquoi pas les bérets jeunes ? Après tout, il s'agit de leur avenir et le béret est l'un des symboles de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est aussi le même béret qu'on associe à la lutte de Che Guevara. Alors, les jeunes !

Julie Stanton
Québec, le 27 janvier 2019

Mobilité réduite hivernale

Le sujet de l'heure dans le milieu des associations montréalaises de retraités et des personnes à mobilité réduite : la piètre qualité du déneigement cette année et le nombre de chutes sur les trottoirs sans sable, sans sel, sans gravier. Ceux qui d'aventure ont l'obligation de circuler à pied le font à leurs risques et péril tant les plaques de glace sont nombreuses. Les déneigeurs ont effectivement ramassé le plus gros de la neige, ils ont tout bonnement négligé d'enlever celle qui s'était formée en bordure des rues et des trottoirs. Cette neige constitue maintenant un amas de glace important rendant dangereux, voire impossible, le passage de la rue au trottoir. Une simple visite des artères principales et des rues secondaires suffirait à faire la preuve que le changement d'administration municipale n'a pas su régler cet épineux problème de sécurité publique.

André Bisaillon, Montréalais retraité à mobilité réduite
Le 28 janvier 2019

Directeur de l'information **Florent Daudens**
Adjoints **Paul Cauchon, Véronique Chagnon, Valérie Duhaime, Louis Gagné**

Adjoints **Jean-François Nadeau, Dominique Reny, Louise-Maude Rioux Soucy**
Directeur de la production **Christian Goulet**

Est-il permis de critiquer le militantisme transgenre?

Johanne St-Amour
Féministe et membre de PDF Québec, Québec

Selon le journaliste Marco Fortier, du *Devoir,* l'annulation la semaine dernière de la présence à une table ronde et à une conférence de Nadia El-Mabrouk par le syndicat de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal ne serait pas due à ses positions sur la laïcité, mais davantage à ses opinions sur le militantisme transgenre.

L'invitation à Mme El-Mabrouk, professeure à l'Université de Montréal, membre du groupe féministe Pour les droits des femmes du Québec (PDF), conférencière et chroniqueuse dans *La Presse,* avait été faite depuis janvier 2018.

Se basant sur un article de Mme El-Mabrouk paru dans *La Presse+* le 9 mai dernier intitulé « Idéologie queer la nouvelle religion », Élyse Bourbeau, membre du syndicat, enseignante et femme trans, aurait exprimé fortement et avec colère sa désapprobation lors d'une assemblée des délégués, appuyée par des « alliés », soulignait-elle sur sa page Facebook.

Elle affirmait sur cette page, désormais réservée, que Nadia El-Mabrouk était non seulement contre les femmes voilées, mais qu'elle était aussi « transphobe ».

Elle énumérait alors une longue liste de doléances, soit que Nadia El-Mabrouk : « nie la réalité scientifiquement démontrée de l'identité de genre; accuse les personnes trans de nuire au mouvement féministe; mégenrent (sic) plusieurs personnes trans; dénigrent (sic) le mouvement queer ».

[...]

L'article de Nadia El-Mabrouk était d'une « violence inouïe envers des femmes qui enseignent et qui sont membres de l'Alliance » et Élyse Bourbeau aurait ressenti une « blessure énorme » comme personne trans, enseignante et féministe, écrivait-elle aussi.

Telle était la base de ses revendications à son syndicat.

Plusieurs féministes dénoncent depuis longtemps les conséquences sur toutes les femmes des revendications du lobby transgenre omniprésent (et omniscient?) : ouverture des dortoirs, vestiaires, toilettes et prisons réservés aux femmes; acceptation des trans dans les compétitions sportives féminines; intégration des femmes trans dans les statistiques concernant les femmes, ce qui fausse certaines réalités; demandes afin qu'on cesse de parler de femmes enceintes, de maternité, de mère, mais plutôt de personnes enceintes; remplacement de femmes menstruées par « menstruateurs », etc.

Oui, malheureusement, le militantisme transgenre (comme le militantisme contre la laïcité) est une menace pour les luttes féministes ET pour les femmes. Voilà pourquoi on doit multiplier les débats.

Altération des mots

Des féministes britanniques dénoncent, elles, l'altération des mots pour désigner les organes sexuels féminins et les femmes: le Parti vert britannique ne parle plus de « femmes » mais de « non-hommes » et le Musée de la Wellcome Collection, le collège Goldsmiths et l'Université de Londres ont, eux, décidé d'adopter le mot « womxn » dans le but d'inclure les trans !

Nadia El-Mabrouk n'est pas la première féministe à être l'objet de blâmes. Une conférence de Rhéa Jean, docteure en philosophie et féministe, organisée par le collectif Société de l'UQAM en 2016 et intitulée « Sexes, genres et transidentités : réflexions critiques », avait été interrompue à cause de l'agressivité de plusieurs personnes de l'assistance. La conférencière s'était réellement sentie en danger.

[...]

Ce ne sont que quelques exemples de la dérive qui entoure l'idéologie de l'identité de genre.

Est-il permis aujourd'hui de critiquer cette idéologie?

Est-il permis aux femmes de se définir elles-mêmes et de dénoncer des menaces à leurs droits?

Est-il permis de penser qu'on assiste à une nouvelle tentative patriarcale de reprendre le contrôle sur les femmes et leur corps?

L'influent lobby trans est tel qu'il ne demande pas uniquement que leurs droits soient respectés (droits contre la discrimination à l'emploi, au logement, contre la violence physique, le harcèlement, etc.) — des droits que toutes les féministes appuient sans réserve pour toutes les personnes —, mais il veut changer la réalité en fonction du ressenti de certaines personnes, imposer de nouveaux « droits » et des changements qui touchent les femmes, dont leur identité propre.

Pour contrer toute cette censure, cet effacement et même cette agressivité, un groupe a formé le mouvement #WomenStandUp pour rappeler qui sont les femmes : « un être humain de sexe féminin ».

On en est rendues là! Ce mouvement est devenu essentiel.

Surtout lorsque des féministes influentes comme Françoise David, aussi invitée au colloque de l'Alliance, affirme être contre les positions de Nadia El-Mabrouk sur la laïcité et sur les trans, car c'est une « menace supposée — mais non avérée — sur les luttes féministes » !

Surtout lorsqu'on voit des politiques gouvernementales participer à cet effacement des femmes.

Le dernier en date est ce changement du ministère de la Condition féminine en ministère des Femmes et de l'Égalité des genres en décembre 2018.

[...]

Mais oui, malheureusement, le militantisme transgenre (comme le militantisme contre la laïcité) est une menace pour les luttes féministes ET pour les femmes.

Voilà pourquoi on doit multiplier les débats, conférences et tables rondes pour aborder, sans faux-fuyant, ces sujets.

III MÉDIAS SOCIAUX

Un nouveau conformisme

Normand Baillargeon
Philosophe

La manière dont est produit le conformisme actuel tient dans une importante mesure au fonctionnement même des médias sociaux, et plus précisément à des biais cognitifs auxquels ils peuvent nous faire succomber. Le point de vue de Deb Roy, un spécialiste américain de la question, est aussi le mien : « Nous nous sommes tous retirés dans des recoins virtuels ultrapartisans, ceci en bonne partie à cause de ces compagnies possédant Internet et les médias sociaux, lesquelles déterminent ce que nous voyons en fonction de ce sur quoi nous avons préalablement cliqué et qui nous redonnent ensuite plus de contenu similaire. En bout de piste, les points de vue opposés aux nôtres sont écartés et nous nous retrouvons uniquement avec du contenu qui renforce ce que nous pensions dès le début. » [...] À cause de nos biais cognitifs, nous tendons à ne plus voir ou entendre que ce qui confirme notre position, et à ne plus voir ni entendre ce qui risquerait de l'infirmer ou de nous amener à la nuancer. Nous tendons à adopter une même solution ou une même réponse face à un problème donné, et à l'appliquer systématiquement [...].

Ces effets sont bien documentés et nous font courir un grave danger : celui de devenir aveugles à ce qui pourrait bien ne pas conforter notre point de vue ou notre vision des choses mais serait néanmoins vrai, ou partiellement vrai. Pensez à cette masse d'informations qui passent devant nos yeux et qu'on « retweete », republie ou commente, parfois instantanément ou presque. La conversation démocratique est ici autant mise à mal que la pensée critique individuelle. Une étude récente parue dans *Nature* mettait d'ailleurs en garde contre le fait que le faux, dans ce monde virtuel, se propage plus rapidement que le vrai, toutes catégories d'informations confondues (et plus encore le faux concernant le politique...), et que ce sont les humains, et pas les robots, qui en sont la cause. [...] Je soutiens que la polarisation et la radicalisation sont des effets probables de ces modes de pensée, de discussion et d'interaction et que le conformisme prend alors des formes passablement inédites, et pas seulement par leur ampleur.

Des Idées en revues



Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *L'inconvénient*, hiver 2018-2019, nº 75.

Théories de l'identité

Mais il me semble que, à en rester là, on manque quelque chose d'important qui caractérise le conformisme actuel ; et c'est pour le mettre en évidence que j'avance ma deuxième hypothèse, qui concerne les théories dites de l'identité. [...] Le postmodernisme désigne, comme on le sait, un ensemble de thèses avancées par des auteurs français à partir des années 60 et qui se sont répandues dans les universités, puis ailleurs dans notre culture. [...]

S'expriment aussi dans le postmodernisme une grande sensibilité envers le langage en tant qu'il déploie le pouvoir ; l'idée que les idéaux des Lumières, malgré ce qu'il peut sembler, sont en réalité oppressifs et constituent le masque du colonialisme, du sexisme, du patriarcat, du capitalisme, du racisme et ainsi de suite ; un relativisme des valeurs fondé sur un rejet de l'idée de progrès chère aux Lumières parce qu'elle serait illusoire ; un rejet du libéralisme politique et de sa prétention universelle ; et une prééminence accordée à la subjectivité. Ces idées ont ouvert la voie aux politiques actuelles de l'identité. Elles modifient considérablement les termes dans lesquels se conçoivent et se mènent les luttes sociales et politiques. Là où, au nom d'un universalisme libéral, on réclamait pour l'individu la fin des injustices qu'il subissait par défaut d'étendre à lui ce qu'avance cet universalisme, on en vient à ne considérer l'individu qu'en tant que membre d'un sous-groupe donné, à demander que l'on accorde de la valeur, voire toute la valeur à ce qui caractérise ce groupe et son expérience particulière. [...] Je ne peux pas me risquer ici à soupeser les mérites respectifs de ces deux approches, l'universalisme libéral, largement inspiré des Lumières, et les politiques de l'identité, inspirées du postmodernisme. Mais il me semble clair que les théories de l'identité, en l'absence de critères objectifs de vérité et de valeur, risquent fort de conduire à des discussions très polarisées, où la sensibilité au langage occupe une grande place, et où des accusations de faute morale sur fond de vertu autoproclamée prendront aisément la place des faits et des arguments.

Le conformisme actuel ressemble souvent à cela, chacun étant renvoyé à son groupe et sommé de s'y identifier et d'entrer dans la lutte — à partir d'injonctions morales données comme aussi vertueuses que décisives et de sommations à se taire adressées aux récalcitrants. Les appels à l'émotion, les postures victimaires, l'invocation de l'expérience personnelle, la censure tiennent alors trop souvent lieu d'arguments.

Des commentaires ou des suggestions pour Des Idées en revues? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

Délit d'obscurité

PIERRE TRUDEL



Saisie de plaintes contestant les politiques de confidentialité et les conditions d'utilisation de Google, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), l'organisme français chargé d'appliquer le Règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD), a récemment condamné Google à une sanction record de 50 millions d'euros (75 millions de dollars canadiens environ). Même si elle est susceptible d'être portée en appel, cette décision montre que les États sont en mesure d'infléchir les comportements des géants du Web. Mais surtout, elle passe à côté des vrais enjeux.

La CNIL a estimé que l'architecture de l'information mise en place par Google pour obtenir le consentement des internautes aux traitements de leurs données personnelles ne respecte pas le Règlement. Autrement dit, avec des pages Web moins difficiles à trouver et à comprendre, Google pourra continuer à faire ce qu'elle entend avec les masses de données qu'elle exploite !

La CNIL a constaté que les informations devant être communiquées aux individus sont éparpillées. Il y a une pléthore de documents comportant des boutons et des liens qu'il est nécessaire d'activer pour prendre connaissance d'informations complémentaires. Une telle ergonomie oblige l'utilisateur à multiplier les clics et consulter attentivement une grande quantité d'informations pour finir par savoir à quoi il consent.

De même, le consentement sur lequel se fonde Google pour les traitements de personnalisation de la publicité n'est pas valablement recueilli. La CNIL écrit que le consentement n'est « spécifique », comme l'exige le RGPD, qu'à la condition qu'il soit donné de manière distincte pour chacune des finalités auxquelles sont destinées les informations. La CNIL condamne donc Google pour manque de transparence et absence de consentement valable pour la personnalisation de la publicité.

Portée limitée

On ne reproche pas à Google de traiter des masses de données personnelles et d'en tirer de la valeur sans avoir de comptes à rendre. On lui tient plutôt rigueur du caractère obscur des multiples pages Web dans lesquelles les individus sont invités à donner leur consentement ! Car ces législations sur la protection des données personnelles reposent sur la fiction que c'est l'individu qui est maître de « ses » données. C'est à lui qu'il incombe de consentir ou non aux demandes ou aux propositions des offreurs de services en ligne quant à la collecte et aux utilisations des informations personnelles. Cela occulte le fait que nous n'avons pas vraiment le choix d'accepter ou de refuser d'utiliser Google et tous les autres outils connectés. Ce n'est pas tant la donnée d'un individu qui recèle de vrais enjeux, c'est plutôt la massification des données issues des traces d'une multitude d'individus et objets. En tout réalisme, cela ne peut relever que du « consentement » individuel.

Pour offrir ces innombrables services « gratuits » à l'usager, les entreprises du Web comme les moteurs de recherche ou les médias sociaux compensent en extrayant la valeur des données collectées de toutes parts. Par exemple en appliquant des procédés analytiques afin de proposer aux annonceurs des publicités ciblées. Il en est de même de plusieurs entreprises proposant des objets connectés.

La valeur des données

Une fois collectées, avec les consentements adéquats, les données entrent dans les « actifs » de l'entreprise. Réglementer les données comme si c'était principalement une affaire qui ne concerne que l'individu procure une protection factice. Face aux enjeux découlant des pratiques par lesquelles on génère de la valeur à partir des masses de données (*big data*), il faut encadrer les processus décisionnels alimentés par les données. Par exemple, comment un individu peut-il donner un consentement éclairé qui viserait les innombrables situations dans lesquelles les données seront fondues dans la masse de celles qui seront analysées afin de délivrer des résultats de recherche pertinents en une fraction de seconde ou de fournir en temps réel des informations sur les embouteillages ou les épidémies ?

Même si on parvient à forcer Google à visibiliser les explications sur ce qu'il fait des données, il restera à régler les enjeux qui relèvent de la vie collective et non du « consentement » de chaque individu. Par exemple, une personne et ses concitoyens pourraient avoir valablement consenti, mais qu'est-ce qui se passe lorsque les algorithmes qui traitent les masses de données (pourtant obtenues avec le libre consentement) se révèlent faussés ou discriminatoires pour les personnes appartenant à certains groupes ?

Voilà une décision qui applique une réglementation postulant que les données qui concernent des populations entières sont une affaire relevant du « consentement » individuel. Pour garantir que le monde connecté fonctionne dans le respect des droits de tous, on ne peut s'en tenir à une approche aussi naïve.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à *redaction@ledevoir.com*. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

Nouveaux bureaux, nouveaux besoins

Mila, l'Institut québécois d'intelligence artificielle, a besoin de « centaines de millions » de dollars supplémentaires pour soutenir sa croissance

KARL RETTINO-PARAZELLI
LE DEVOIR

L'inauguration des nouveaux locaux de l'Institut québécois d'intelligence artificielle (Mila), effectuée en grande pompe lundi, annonce un nouveau départ, mais aussi de nouveaux besoins : l'organisation souhaite obtenir plusieurs centaines de millions de dollars supplémentaires de la part de Québec et d'Ottawa pour soutenir sa croissance à long terme.

« Ce qu'on a eu dans les dernières années, ça a été des investissements de base, de départ. Ce qui était envisagé, c'était un horizon de trois à cinq ans, ce qui est fantastique. Ça a permis l'essor du Mila, [...] mais ce n'est pas suffisant », a affirmé au *Devoir* la présidente-directrice générale du Mila, Valérie Pisano, en marge du dévoilement des bureaux du centre de recherche, situés dans le quartier Mile-Ex, à Montréal.

Le Mila, qui constitue la pierre angulaire de l'écosystème québécois en intelligence artificielle (IA), s'est vu accorder en 2017 une enveloppe de 80 millions de dollars sur cinq ans de la part de Québec et de 44 millions du gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Institut canadien de recherches avancées. À ces sommes s'ajoutent celles, non précisées, du secteur privé. Mais pour permettre à l'organisation de poursuivre sur sa lancée, il lui faudra beaucoup plus d'argent, note Mme Pisano.

« Attirer des chercheurs à Montréal en leur disant qu'il nous reste deux ans de financement, ce n'est pas suffisant. Il faut qu'on s'inscrive dans une vision plus large et à plus long terme, dit-elle. On est dans l'ordre des dizaines et des centaines de millions. »

Le ministre québécois de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, qui a pris part à l'inauguration de lundi, se contente pour l'instant d'affirmer que les 80 millions prévus par le précédent gouvernement libéral seront bel et bien dépensés. « Nous allons continuer d'investir et nous allons mettre d'autres programmes en place très prochainement », a-t-il répondu en mêlée de presse.

Dans son rapport publié en mai dernier, le Comité d'orientation de la grappe en intelligence artificielle, mis sur pied par le gouvernement du Québec, a conclu que « les investissements annoncés ne suffiront pas à positionner le Québec en tant que leader » et qu'une enveloppe additionnelle d'environ 300 millions serait nécessaire, notamment pour pérenniser le Mila.

« C'est difficile à croire »

Lundi, plus de 200 personnes sont venues assister à l'événement marquant les débuts du Mila au 6666, rue Saint-Urbain, un édifice qui regroupe déjà les plus importantes entreprises de l'écosystème en IA. En déambulant dans les couloirs baignés de lumière qui sentent encore la peinture fraîche, le directeur scientifique de l'institut, Yoshua Bengio, s'est rappelé l'époque où il a fondé le Laboratoire d'informatique des systèmes adaptatifs, qui allait devenir l'ancêtre du Mila. C'était en 1993, « dans un petit local avec deux ou trois étudiants ».

« C'est difficile à croire, de voir que ça a grossi et grandi comme ça. Ça fait chaud au cœur de voir que ces rêves-là ont été portés par tant de belles personnes dans les dernières années », a-t-il souligné.

Vingt-cinq ans plus tard, le Mila regroupe 350 chercheurs — professeurs et étudiants —, ce qui constitue « la plus forte concentration mondiale de recherche et développement en apprentissage profond et par renforcement ». L'institut est aujourd'hui associé à l'Université de Montréal et à l'Université McGill, en plus d'être appuyé par Polytechnique Montréal et HEC Montréal.

« De mémoire de recteur, c'est du jamais vu, cette intensité de collaboration interinstitutionnelle », a fait remarquer le recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton.

Attirer les meilleurs

Dans les nouveaux locaux, les nombreux sièges vident témoignent d'un des principaux objectifs que le Mila s'est donnés : attirer à Montréal les meilleurs talents dans le domaine de l'apprentissage automatique, afin de favoriser la recherche fondamentale, la formation d'étudiants et le transfert technologique en entreprises.

« Pour l'équipe scientifique, c'est la priorité numéro un, souligne Valérie Pisano. C'est de confirmer les prochains trois, cinq, sept professeurs et d'attendre ensuite l'effet cyclique, c'est-à-dire que ces professeurs attireront à leur tour une masse d'étudiants. »

À terme, le Mila pourrait accueillir jusqu'à 500 chercheurs, estime la p.-d.g., sans toutefois fixer d'objectif précis. « On n'a pas autant un objectif de croissance en nombre qu'un objectif d'impact », dit-elle.

Pour l'instant, près de 700 personnes sont associées au Mila, si on inclut à la fois les chercheurs, les étudiants, les employés, les entreprises en démarrage qui y séjournent et les partenaires industriels. Cette arrivée massive de travailleurs est vue d'un bon œil par le maire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, François Croteau.

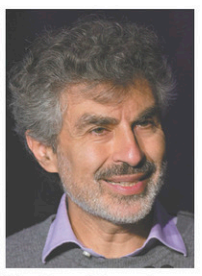
« En 2007, il y a eu une délocalisation complète des 3500 emplois de l'industrie du textile qui étaient ici. On s'est retrouvé avec un quartier pratiquement vidé, rappelle-t-il. Il y a maintenant plus d'emplois créés ici qu'il y a eu de postes perdus à l'époque. »

« Il faut préserver la couleur du quartier, garder une mixité et permettre aux artistes de continuer à créer ici », ajoute-t-il, en réponse aux craintes récemment exprimées par des occupants d'ateliers d'artistes du secteur.



L'IA au service du Pacte pour la transition ?

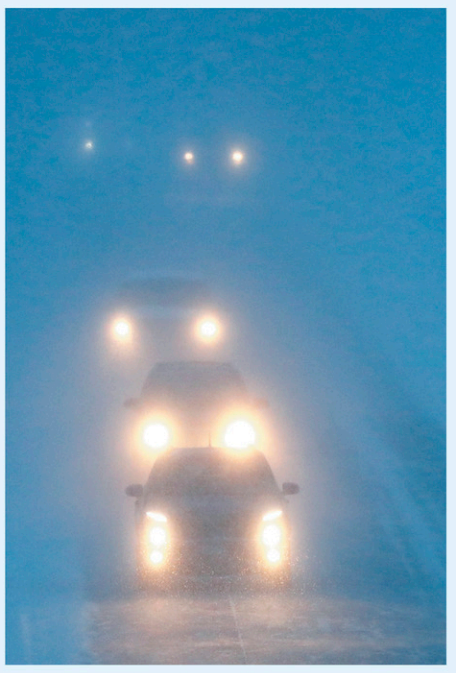
Il n'y a pas que des membres de l'écosystème en IA qui ont assisté à l'événement de lundi. Le metteur en scène Dominic Champagne, qui a lancé l'automne dernier le Pacte pour la transition, était également présent, pour discuter d'une possible collaboration avec le Mila. Il veut s'associer à l'institut pour développer une « boussole environnementale » qui permettrait de guider les choix environnementaux des citoyens. L'intelligence artificielle permettrait notamment de faciliter l'analyse du cycle de vie des produits ou l'empreinte environnementale de différentes actions. « Avec la qualité du travail qui se fait ici, on espère développer la plus belle synergie possible », a-t-il expliqué.



Yoshua Bengio est le directeur scientifique du Mila, dont les locaux ont été inaugurés lundi à Montréal.
JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

350
C'est le nombre de chercheurs — professeurs et étudiants — actuellement associés au Mila. Ce nombre pourrait à terme atteindre 500.

EN BREF



ASSOCIATED PRESS

Nouvelle tempête de neige

Une autre tempête déferlera sur le Québec, mardi et mercredi, laissant derrière elle d'importantes quantités de neige. Les précipitations devraient débuter tôt mardi matin à Montréal et dans les Laurentides, et s'étendre graduellement vers l'Estrie, le Centre-du-Québec, la Mauricie, Québec et Chaudière-Appalaches. Selon Environnement Canada, entre 15 et 25 centimètres de neige devraient s'abattre sur ces régions. Les rafales de vent pourraient atteindre 50 km/h, causant de la poudrerie et réduisant considérablement la visibilité sur les routes. Les températures devraient parallèlement grimper, jusqu'à moins 4 degrés, notamment à Montréal. L'heure de pointe du matin ne devrait pas être grandement perturbée, alors que celle de l'après-midi risque de causer de sérieux problèmes aux automobilistes.
La Presse canadienne

Un coroner scandalisé par un nouveau carambolage sur l'autoroute 40

L'avocat René Duval est scandalisé que les décès d'un père et de sa fille, en 2006, n'aient servi à rien alors qu'un nouveau carambolage monstre a eu lieu au même endroit sur l'autoroute 40, dimanche. Dans une recommandation formulée en novembre 2007, alors qu'il était coroner, Me Duval suggérait au ministère des Transports de planter des arbres du côté nord de l'autoroute 40 à l'endroit exact où a eu lieu l'accident impliquant environ 70 véhicules et causant des blessures à 28 personnes. En février 2006, un homme de 41 ans et sa fille de 9 ans ont perdu la vie à la hauteur du kilomètre 116 de l'autoroute 40, à L'Assomption. Selon le rapport du coroner Duval, « l'apparition d'un voile blanc » aurait entraîné une « visibilité soudainement nulle » en raison de l'absence d'arbres sur un tronçon d'environ 500 mètres. Dans ce carambolage survenu il y a près de 13 ans, 77 véhicules avaient été impliqués. Pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise, Me Duval recommandait l'ajout d'arbres du côté nord de l'autoroute 40, entre les kilomètres 116 et 115,5. Il décrivait le rôle de cette barrière naturelle comme un « pare-vent ». Dans son rapport, le coroner écrivait : « Tout porte à croire que l'absence d'arbres pour réduire l'intensité des bourrasques est la cause de la visibilité soudainement nulle à l'endroit du carambolage. » Plus d'une décennie plus tard, entre 100 et 150 véhicules ont dû s'immobiliser sur l'autoroute en raison d'un nouvel accident, qui n'a heureusement pas fait de mort. Me Duval était bien au fait que le ministère des Transports n'avait pas suivi sa recommandation puisqu'il emprunte lui-même ce tronçon de l'autoroute 40 Ouest.
La Presse canadienne

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30

Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux

RÉDACTION
Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION
Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS
(du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ
Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES
Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT
Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.